

RAPPORT DE LA REUNION CONJOINTE OIT/OMS SUR LES CONDITIONS
DE TRAVAIL ET DE VIE DU PERSONNEL INFIRMIER

(Projet de résolution proposé par le Rapporteur)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport de la réunion conjointe OIT/OMS sur les conditions de travail et de vie du personnel infirmier,

1. PREND NOTE du rapport;¹
2. SE FELICITE des propositions tendant à améliorer les conditions de travail et de vie du personnel infirmier qui est un élément essentiel de l'équipe de santé fournissant un service à la collectivité;
3. PRIE le Directeur général de communiquer les vues des membres du Conseil et certaines réserves qu'ils ont exprimées au Directeur général du BIT; et
4. AUTORISE le Directeur général à engager des consultations avec le Directeur général du BIT concernant les mesures qu'il juge appropriées pour donner suite à la réunion conjointe, compte tenu des débats qui ont eu lieu au Conseil exécutif.



¹ Document EB54/6.